



«Éthique helvétique», série de **Julien Girardin et Tristan Miquel**, revisite l'histoire suisse sous un angle décalé  
**Culture & Société, page 19**

**Pierre de Boccard** est le nouveau président du Conseil municipal de la Ville de Genève. Portrait  
**La der, page 24**



# Economie

Suisse  
Monde  
Culture  
La der

LAURENT GUIRAUD

**ChatGPT remet les compteurs à zéro**

## Les robots font irruption dans les études d'avocats

**L'intelligence artificielle dévore les tâches répétitives du monde juridique. LawRence, pionnière de la «legal tech», les dresse pour répondre aux clients.**

**Pierre-Alexandre Sallier**

Elle interrompt sa présentation. Jette un regard de côté. «Cette révolution technologique concerne en premier lieu le monde juridique, répète Vanja Mégevand, détachant chaque syllabe. Tout le monde en parle et pourtant... pourtant, rares sont ceux qui mesurent l'ampleur et la vitesse avec lesquelles les métiers du droit sont bouleversés, littéralement, par l'intelligence artificielle (IA).»

Six ans après le lancement de sa permanence juridique en ligne LawRence, cette avocate genevoise vient de la doter d'un service semi-automatisé, présenté comme le premier de Suisse. «D'ici à une décennie, tous les cas ne présentant pas une certaine complexité seront automatisés. Pourtant, les étudiants en droit y restent peu préparés», souffle la jeune femme.

**Répondeur automatique**

Tout était parti d'une course en Uber: une plateforme en ligne reliée non pas à des chauffeurs mais à une soixantaine d'avocats, fiscalistes ou notaires - avec des tarifs fixés à l'avance et se rémunérant au pourcentage. Contrairement au pionnier américain Avvo, le site n'est donc pas une «place de marché», sur laquelle choisir un avocat comme une villa sur Airbnb.

Rédaction d'un contrat, d'une lettre circonstanciée, dépôt d'une plainte... l'idée est de s'appuyer sur les 10'000 réponses apportées depuis 2017 afin d'esquisser la procédure à entreprendre, les chances de succès ou les frais encourus. «Le système permet aux avocats d'avoir des pré-réponses à partir desquelles ils peuvent se consacrer aux seuls aspects du droit», résume celle qui a fait ses armes comme stagiaire dans l'étude en vue de M<sup>e</sup> Bonnant.

Autre exemple, à Londres, avec LexSnap, la société de Te-



**Vanja Mégevand a lancé la plateforme juridique en ligne LawRence en 2017. Elle l'a dotée il y a dix jours d'un algorithme autonome, afin d'automatiser le travail préparatoire des avocats de son réseau.** LAURENT GUIRAUD

«D'ici à dix ans, tous les cas ne présentant pas une certaine complexité seront automatisés.»

**Vanja Mégevand**  
Fondatrice de LawRence

«Pour les avocats, l'IA pose davantage une question déontologique et contractuelle.»

**Nicolas Torrent**  
Swiss Legal Tech Association (SLTA)

tiana Bersheda, avocate suisse longtemps sous les feux des projecteurs en raison de son rôle dans la bataille autour de la collection d'art de l'oligarque Rybolovlev. Mis au point avec des pointures du traitement automatique des langues des universités d'Oxford et de Liverpool, son logiciel propose aux petites études d'avocats «d'automatiser leurs tâches les moins intéressantes, à partir de leur propre base de données».

L'idée initiale était une permanence renvoyant vers un réseau d'avocats - comme LawRence - avec des réponses automatisées correspondant peu ou prou à «la première heure» de consultation. «Commercialement, cela n'a pas embayé, face aux conseils gratuits dispensés sur internet ou par des associations», reconnaît Tetiana Bersheda.

**Encore le Far West**

Cette année, l'usage débridé des générateurs de textes et d'images artificiels comme ChatGPT ou Midjourney fait l'objet de négociations tendues, à Bruxelles, autour du projet de régulation de l'IA Act. «Les avocats exercent déjà une profession réglementée et le re-

cours à l'IA pose en réalité davantage une question déontologique et contractuelle, liée au service qu'ils proposent et aux attentes de leurs clients», tempère Nicolas Torrent, vice-président de la Swiss Legal Tech Association (SLTA).

Aux États-Unis, «vous avez déjà des règles prévoyant que l'avocat doit se tenir au courant des nouvelles technologies», poursuit Nicolas Torrent. Selon l'agence Reuters, un réseau tel qu'Allen & Overy a déjà ouvert les outils de rédaction automatisée à 3500 collaborateurs. «Il n'y a pas d'obligation en Suisse, mais la question devra tôt ou tard être tranchée», poursuit cet avocat, qui a participé à trois projets dans la *legal tech*.

**ChatGPT encore à l'écart**

Aux yeux de Tetiana Bersheda, «le principal obstacle» du déploiement de l'IA dans le domaine légal reste la confidentialité des données, aucune étude n'étant prête à ouvrir l'accès aux documents citant ses clients.

Ce qui signifie, à l'inverse, que les mastodontes comme ChatGPT restent tenus à l'écart. Et ne peuvent donc nourrir leurs algo-

rithmes qu'avec ce qui est en accès libre - surtout de la jurisprudence, souvent anonymisée. Or, «apprendre par cœur la bibliothèque d'une fac de droit ne suffit pas pour répondre, dans la pratique, à un cas», rappelle celle qui dirige une petite dizaine d'informaticiens.

Les avocats exploiteront donc leurs propres données. En utilisant les mini-ChatGPT juridiques mis au point par des start-up - aux États-Unis, les plus en vue sont Harvey ou Casetext. Ou, pour les plus grandes études, en mettant au point des algorithmes «maison».

**Dix millions pour LawRence**

En Suisse, l'intelligence artificielle est surtout mobilisée dans des systèmes de recherche et de gestion des documents, comme ceux du zurichois DeepJudge ou du genevois Ketl. Afin, par exemple, de faire émerger une information dans 500 pages de PDF et autres courriels.

Vanja Mégevand dit avoir pensé à une telle automatisation dès 2020. Elle avait alors réuni un million de francs auprès de quatre financiers genevois et s'était rapprochée de l'EPF Zurich en attendant un soutien de l'agence Inno-

### Le tour des banques arrive

Des tâches juridiques répétitives? Cela ne vous rappelle rien? Les étages d'une banque, peut-être? Pour l'instant, le secteur ose à peine tremper un orteil dans l'IA. «On a vraiment commencé à regarder ChatGPT à la fin de l'an dernier avant de décider d'en contrôler l'accès», témoigne Andreas Utermann, président de la banque Vontobel. Pour l'instant, l'utilisation des outils de rédaction automatisée est «autorisée aux seuls employés passés par une formation», explique celui-ci, interrogé cette semaine en marge d'une rencontre avec la presse. Dans les faits, l'usage reste cantonné... aux informaticiens, afin de leur permettre de coder plus rapidement grâce à l'utilisation de modèles de langage prédictifs. Andreas Utermann admet avoir été bluffé par la façon dont ChatGPT a pu apprendre à écrire des textes «en adoptant précisément mon style». Mais il reste hésitant face aux menaces de centaines de postes voués à disparaître dans le secteur.

**PSA**

suisse... qui n'est jamais venu. «Du coup, tout s'est figé, j'ai dû recommencer à exercer comme avocate parallèlement à LawRence», se souvient-elle.

Figé jusqu'à la rencontre d'anciens camarades d'école devenus ingénieurs, cinq *data scientists* qui ont rejoint en fin d'année cette PME genevoise d'une vingtaine de collaborateurs, présente à Dubaï et à Istanbul. À la tête d'une société «rentable» servant «plusieurs centaines de clients par an», leur responsable dit négocier un apport de fonds de 10 millions avec le programme national pour l'intelligence artificielle des Émirats. Notamment afin de doubler ses effectifs dès la rentrée.

«Évidemment le marché helvétique reste limité - il y a environ 13'000 avocats inscrits dans le pays, la moitié du seul Barreau parisien», reconnaît de son côté le vice-président de la SLTA. En France, plusieurs start-up du secteur ont fait l'objet de gros rachats. En avril, Doctrine, qui revendique le titre de «Google du droit», est ainsi tombée aux mains des financiers américains de Summit Partners pour plus de 100 millions d'euros.